



**Direction départementale des territoires de l'Oise**  
*Service économie agricole*

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

---

Beauvais, le 20 mars 2018

### **Lancement de l'appel à projet 2018 au titre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE)**

L'appel à projet 2018 au titre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE), mis en œuvre par la Région Hauts-de-France, est lancé depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018. Les agriculteurs peuvent déposer une demande de subvention jusqu'au **25 mai 2018** auprès de la Direction départementale des territoires (DDT) de l'Oise, Service de l'Économie Agricole.

Cette mesure permet de financer les investissements visant l'amélioration ou la consolidation de la performance économique, environnementale et sanitaire des exploitations agricoles. Deux sous-mesures sont proposées :

- « Aide à l'investissement dans les exploitations agricoles pour améliorer la performance globale et la durabilité de l'exploitation agricole » (sous-mesure 4.1 avec deux types d'opération : 4.1a et 4.1b)
- « Soutien à l'investissement non productif lié à la réalisation d'objectifs environnementaux » (sous-mesure 4.4).

Les demandeurs peuvent déposer plusieurs demandes d'aides au titre des différentes sous-mesures.

Cette année, **les types d'opération 4.1a et 4.1b font l'objet de deux grilles de sélection distinctes, il y a donc deux formulaires différents à remplir.**

Pour être éligible, il faut notamment répondre aux critères suivants :

- Le siège d'exploitation de l'agriculteur ou du groupement d'agriculteurs doit être situé dans l'Oise
- Les demandeurs doivent être âgés de 18 ans au moins
- La demande doit porter sur un investissement éligible (voir la liste des investissements éligibles)
- Le dossier doit être complet

***Attention, tout dossier incomplet ou comportant des pièces non conformes à la clôture de l'appel à projet ne sera pas retenu. Il est fortement conseillé de déposer son dossier en début de période d'appel à projet afin que la DDT puisse demander des compléments aux exploitants. Pour rappel, les demandeurs ne sont pas autorisés à démarrer leurs travaux tant que leur dossier n'a pas été réputé complet par la DDT.***

Tous les documents nécessaires au dépôt d'une demande (cahier des charges, formulaires, liste des investissements éligibles) sont disponibles sur le site internet de l'État dans l'Oise :

<http://oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Les-aides-en-agriculture/Financement-et-modernisation-des-exploitations/PCAE/Appel-a-projet-2018-Plan-de-Competitivite-et-d-Adaptation-des-Exploitations-Agricoles-PCAE>

#### **Contacts**

- Sophie HAREL au 03.60.36.52.03 ou [sophie.harel@oise.gouv.fr](mailto:sophie.harel@oise.gouv.fr)
- Mina LAZREK au 03.60.36.52.06 ou [mina.lazrek@oise.gouv.fr](mailto:mina.lazrek@oise.gouv.fr)